



# POUR EN SAVOIR PLUS

Météo France [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)  
 Vigilance crues [www.vigicruces.gouv.fr](http://www.vigicruces.gouv.fr)  
 Prévention des risques naturels et technologiques [www.prim.net](http://www.prim.net)  
 Ministère chargé de l'Écologie [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
 Site de l'Institut des Risques Majeurs [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)  
 Site de la commune Champ-sur-Drac [www.ville-champsurdrac.fr](http://www.ville-champsurdrac.fr)

### Numéros utiles

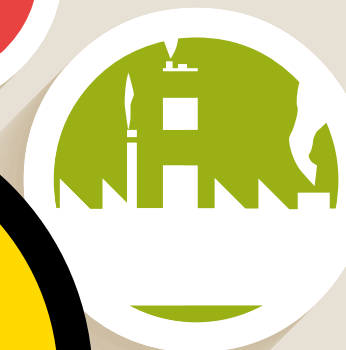


Numéro d'urgence européen	112
Sapeurs-pompiers	18
Police	17
SAMU	15
Météo France	08 92 68 00 00
Commune Champ-sur-Drac	04 76 68 88 57

### Radios à écouter



France Bleu Isère	98,2 ou 102,8 Mhz
France Info	105,1 Mhz



5, rue Henri Barbusse  
 Place des Déportés  
 38560 Champ-sur-Drac  
 Tél. 04 76 68 88 57  
 Fax. 04 76 68 75 70  
[accueil@ville-champsurdrac.fr](mailto:accueil@ville-champsurdrac.fr)

Lundi 8h30/12h - 13h30/18h  
 Mardi et mercredi 8h30/12h15  
 Jeudi 8h30/12h - 13h30/18h  
 Vendredi 8h30/15h sans interruption

[www.ville-champsurdrac.fr](http://www.ville-champsurdrac.fr)



# LE MOT DU MAIRE

Bien connaître les risques naturels et technologiques auxquels notre commune est confrontée permet à chacun d'entre nous d'avoir les attitudes adaptées en situation de crise.

En ce sens le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous apporte des informations sur la conduite à tenir en cas d'accident majeur.**

Nous vous recommandons de lire et conserver précieusement ce document.

Non seulement sa connaissance fera de vous une personne avertie, mais aussi un acteur et un partenaire responsable. Partagez en famille, avec vos proches, son contenu.

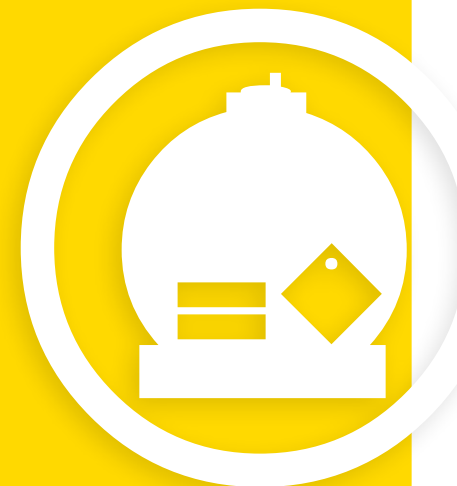
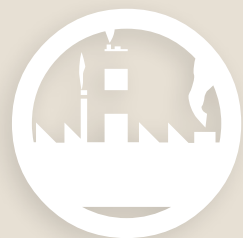
Ce temps passé vous fera découvrir chacune des situations possibles et vous donnera des atouts pour acquérir les bons réflexes.

La meilleure prévention des risques, c'est la connaissance des moyens pour y faire face. Ce document y contribue.

Bonne lecture

Le Maire

**Francis DIETRICH**



## DICRIM 2022

Directeur de la publication Francis Dietrich

Contact [accueil@ville-champsurdrac.fr](mailto:accueil@ville-champsurdrac.fr)

Conception et réalisation Agence Connivence, Claix

Crédit photos Mairie, ©SIGREDA/RNR Isles du Drac, Gilbert Gacon

Impression Imprimerie

Dépôt légal Janvier 2022

Tirage 1 500 exemplaires

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'illustration et à la rédaction de ce numéro

# SOMMAIRE

## PHÉNOMÈNES NATURELS

INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES	6
MOUVEMENTS DE TERRAIN	8
SÉISMES	10
FEUX DE FORÊTS	11

## ACTIVITÉS HUMAINES

RUPTURE DE BARRAGE	12
RISQUES INDUSTRIELS	14
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	16

## GESTION DU RISQUE

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	18
RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES GÉNÉRALES	19

# INFORMATION PRÉVENTIVE

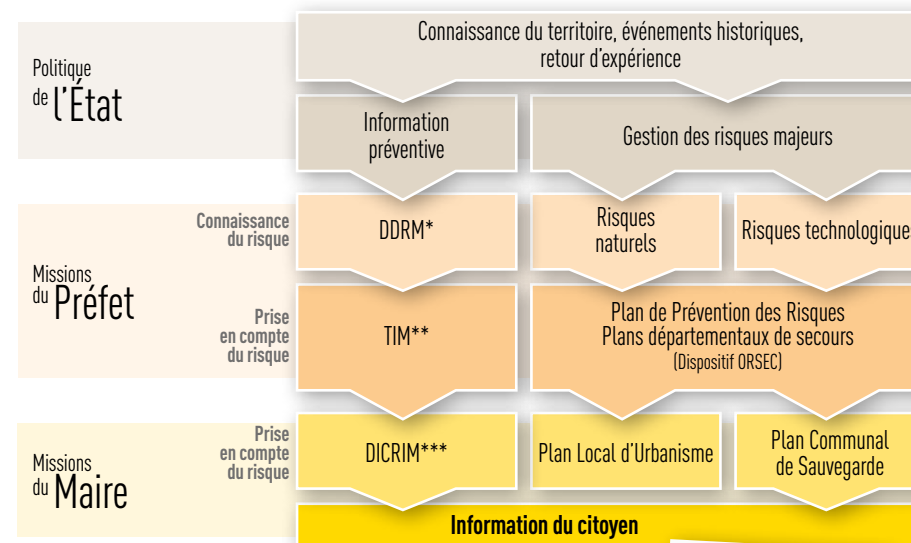


### Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

vous informe sur les phénomènes naturels et technologiques que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne à Champ-sur-Drac : on parle d'information préventive.

Le DICRIM s'inscrit dans le cadre du schéma réglementaire de l'information préventive des populations qui a amené le préfet de département à porter à la connaissance du maire les informations relatives à la connaissance des risques majeurs sur le territoire communal détenus par ses services. Ce dossier synthétique de l'Administration est consultable au service urbanisme.

Ce **DICRIM** vous présente également les consignes à appliquer en cas d'événement et les mesures prises par la municipalité pour vous protéger.



\* DDRM, Dossier Départemental des Risques Majeurs.

\*\* TIM, Transmission d'Information au Maire.

\*\*\* DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.



### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est un événement naturel ou humain qui menace les hommes, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants.



# INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES



Le lit du Drac.

© STERLING/ANR - Leses du Drac

La commune est soumise au risque d'inondation par le **Drac et la Romanche**. Mais les aménagements hydroélectriques sur ces deux rivières régulent leur débit<sup>1</sup> et protègent la plaine. Les digues réduisent également le risque de débordement en cas de crue.

Sous la responsabilité de l'Administration, un système de vigilance des crues sur le Drac aval appelé "**Vigicrues**" informe tous les publics intéressés, particuliers ou professionnels, de l'état des débits de ce cours d'eau.

**Le ruisseau de Combe**, sur le versant du Connexe, peut occasionner des débordements dans le village et sur la plaine : on parle de crues torrentielles. Pour les éviter, la mairie a réalisé des enrochements et des amé-

nagements paysagers, depuis les Gonnardières jusqu'au complexe sportif.

**Pour éviter les embâcles<sup>2</sup> et donc le débordement du cours d'eau, un nettoyage régulier est réalisé par la Métropole grenobloise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 au titre de sa compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).**

Enfin, le propriétaire riverain d'un cours d'eau est tenu d'entretenir le lit et les berges de celui-ci afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre le bon écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou à son bon potentiel écologique.

## LES RUINES DE SÉCHILLENNE

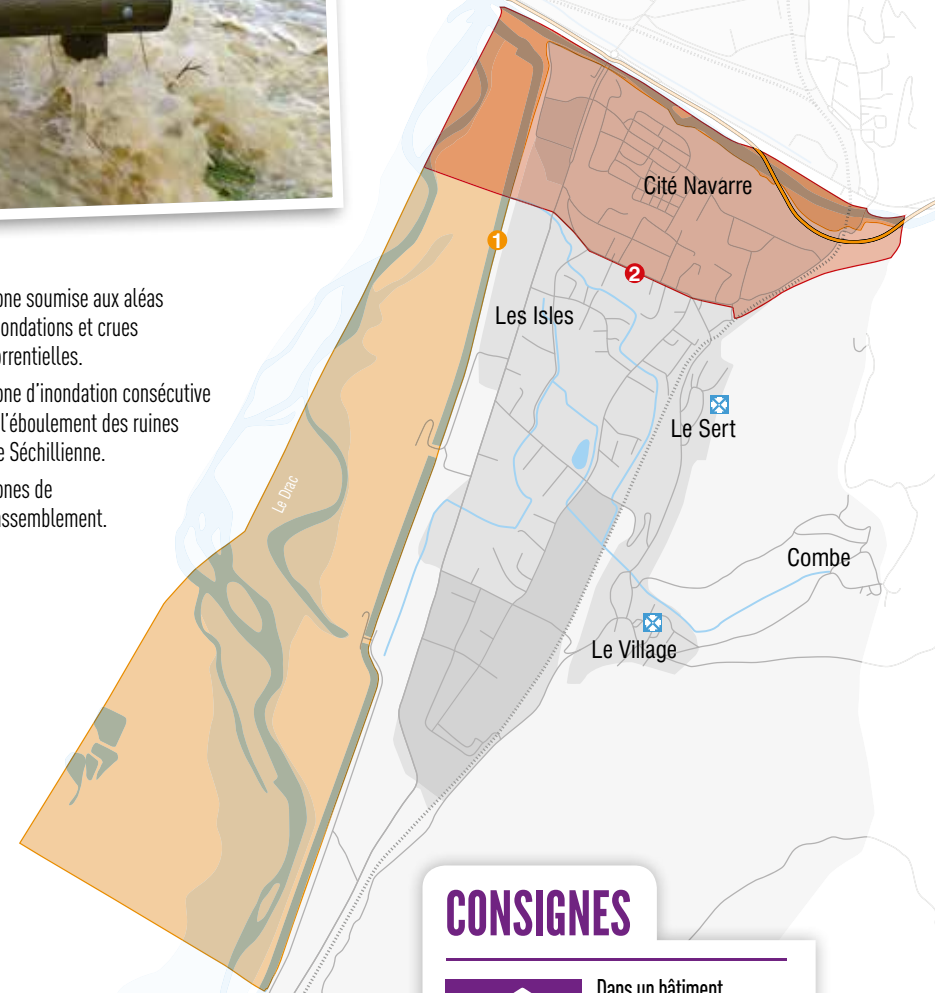
Selon les experts, **l'éboulement des Ruines de Séchillienne pourra provoquer un barrage naturel sur la Romanche**. L'érosion naturelle de ce dernier déclenche une inondation similaire à une crue centennale rapide 550 m<sup>3</sup>/secondes. Même si l'éboulement est inévitable, à plus ou moins long terme, il est cependant possible de limiter ses conséquences, notamment en matière de sécurité de la population. Pour cela, le versant des Ruines de Séchillienne est sous haute surveillance grâce à des capteurs qui mesurent l'évolution du massif.

Chaque mois la municipalité est destinataire d'un compte-rendu de cette évolution qu'elle publie sur son site internet. En cas d'évolution trop importante du massif, une alerte serait déclenchée 48 h avant l'éboulement. Cette durée permettrait la mise en sécurité des Chenillardes.

Pour plus d'informations, contactez la Préfecture de l'Isère.



- 1 Zone soumise aux aléas inondations et crues torrentielles.
- 2 Zone d'inondation consécutive à l'éboulement des ruines de Séchillienne.
- ☒ Zones de rassemblement.



1. **Le débit** est la quantité d'eau qui s'écoule dans une rivière.
2. **Un embâcle** est un barrage naturel créé par une accumulation de matériaux flottants (bois mort, déchets...).

Données issues de la Préfecture, avril 2016

## CONSIGNES



Dans un bâtiment, je monte à l'étage.



A l'extérieur, je me dirige vers les coteaux et le village.



# MOUVEMENTS DE TERRAIN



Les versants du Connexe.

Les versants du Connexe et de Combe sont sensibles aux **glissements de terrain**. Ce sont les argiles et les limons présents dans le sol, posés sur des dalles rocheuses, qui provoquent les glissements.

De fortes pluies ou les aménagements humains (fondations des maisons inadaptées) peuvent aggraver ces phénomènes.

Des **effondrements** et des **affaissements** sont possibles dans le secteur de Combe, en raison de la présence de gypse. Cette roche soluble provoque la formation de cavités souterraines dangereuses.

Une étude géotechnique, commandée par la mairie à titre préventif, a permis de délimiter les zones concer-

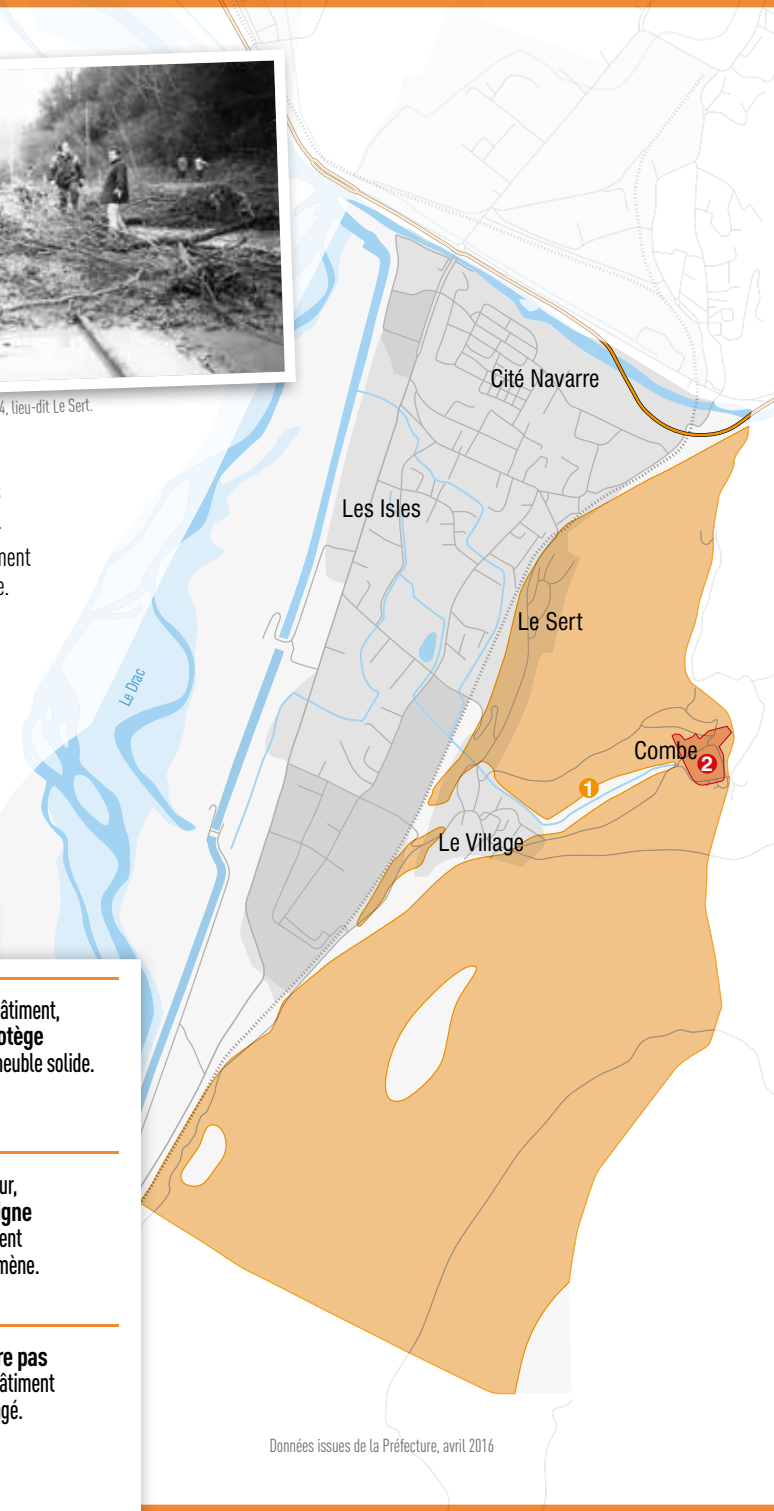
nées et les précautions à prendre. Cette étude est annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU remplace le Plan d'Occupation des Sols en matière de droit des sols et définit le projet global d'aménagement de la commune, dans un souci de développement durable.



Lors du glissement de terrain de 1994, lieu-dit Le Sert.

- 1 Zone soumise à l'aléa mouvement de terrain.
- 2 Zone d'aléa d'affaissement dans la zone de Combe.



## CONSIGNES



Dans un bâtiment, je me protège sous un meuble solide.



A l'extérieur, je m'éloigne latéralement du phénomène.

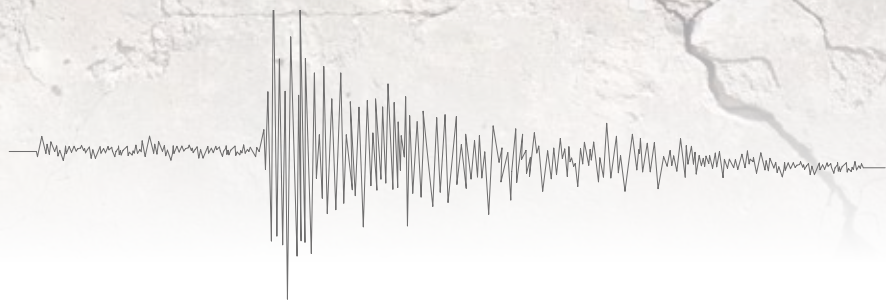


Je n'entre pas dans un bâtiment endommagé.

Données issues de la Préfecture, avril 2016



# SÉISMES



Au niveau du sol, **un séisme se traduit par des vibrations**. Elles sont parfois ressenties à des kilomètres de distance, comme c'est le cas à Champ-sur-Drac, même si la commune est classée en zone de sismicité moyenne.

Pour se protéger des effondrements des bâtiments ne résistant pas aux mouvements du sol pendant les séismes, il faut construire son habitation dans le respect des règles de constructions parasismiques.

L'objectif principal des règles de construction parasismique est la sauvegarde des personnes qui devront respecter les consignes de sécurité ci-contre.

## CONSIGNES



Dans un bâtiment, **je m'abrite** sous un meuble ou près d'un mur.



À l'extérieur, **je m'éloigne** des fils électriques, des bâtiments.



Si je suis en voiture, **je coupe le moteur** et j'attends la fin des secousses.

Le 11 janvier 1999, le séisme de Laffrey a été bien ressenti à Champ-sur-Drac. Il était d'une magnitude de 4,1 sur l'échelle de Richter et d'une intensité comprise entre V et VI.

### Le séisme ?

Pour apporter votre témoignage sur un séisme ressenti ou pour des informations, consultez le site du SISMALP : <http://sismalp.obs.ujf-grenoble.fr>

# FEUX DE FORETS



Bien que le risque soit faible à Champ-sur-Drac, le **massif du Connexe** est sensible aux incendies de forêts en période sèche. Les zones boisées de la plaine, moins denses, sont a priori épargnées.

Il convient d'être **prudent** et **attentif à tout départ de feu** potentiel.

La commune a créé de nouvelles pistes d'accès pour les pompiers et entretient les forêts communales, mais les propriétaires doivent débroussailler autour de leur maison, afin de réduire le risque d'incendie.

## CONSIGNES



Si je repère un feu, **j'informe** rapidement les pompiers.



Calfeutrer ouvertures

Dans un bâtiment, **je calfeutre et j'arrose** les portes, les fenêtres et les aérations.



À l'extérieur, **je m'éloigne** dos au vent.



# RUPTURE DE BARRAGE

Implantés en travers des cours d'eau, les barrages ont diverses fonctions : production d'électricité, régulation des cours d'eau, alimentation en eau des villes, irrigation...

**Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles tout au long de leur exploitation par les services de l'État.**

La surveillance et les auscultations constantes effectuées par les exploitants des ouvrages permettent de repérer d'éventuels problèmes et de déceler tout signe avant-coureur.

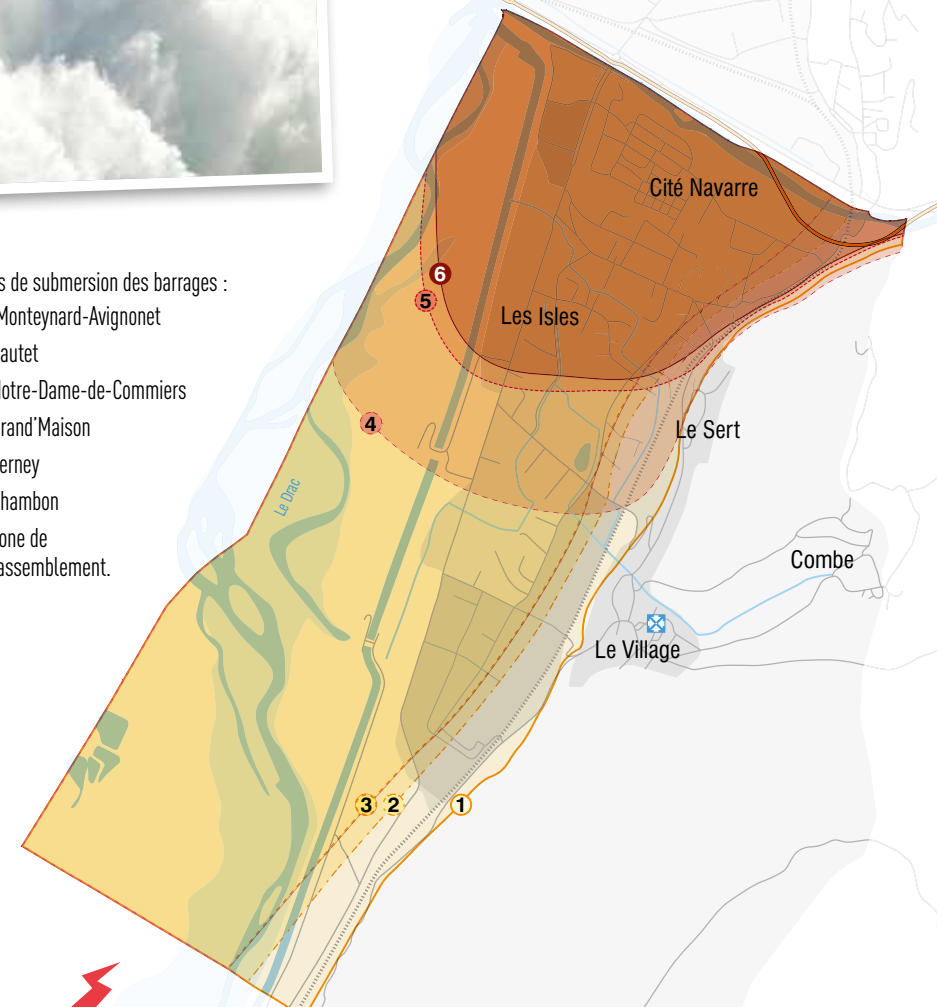


Barrage de Monteynard-Avignonet.



Zones de submersion des barrages :

- ① Monteynard-Avignonet
- ② Sautet
- ③ Notre-Dame-de-Commiers
- ④ Grand'Maison
- ⑤ Verney
- ⑥ Chambon
- ☒ Zone de rassemblement.



Cours d'eau	Nom du barrage	Distance de la commune en km, volume de la retenue en millions de m <sup>3</sup> (Mm <sup>3</sup> )	Temps d'arrivée de l'eau	Hauteur d'eau maximale en mètres par rapport au niveau du cours d'eau
Drac	<b>Monteynard-Avignonet</b>	13 km, 275 Mm <sup>3</sup>	10 à 14 min.	10 mètres
	<b>Saint-Pierre-de-Cognet</b>	35 km, 27,53 Mm <sup>3</sup>	Absorbé par le barrage de Monteynard	
	<b>Sautet</b>	48 km, 108 Mm <sup>3</sup>	1 h 19	3 mètres
	<b>Notre-Dame-de-Commiers</b>	6,5 km, 34 Mm <sup>3</sup>	1 h 14	2 mètres
Eau d'Olle	<b>Grand'Maison</b>	46 km, 137 Mm <sup>3</sup>	1 h 57	5 à 9 mètres
	<b>Verney</b>	30,5 km, 15,4 Mm <sup>3</sup>	2 h 02	3 à 6 mètres
Romanche	<b>Chambon</b>	46,5 km, 51 Mm <sup>3</sup>	2 h 14	6 mètres

Tableau réalisé à partir des données issues des simulations de rupture totale des ouvrages, en remplissage maximum.

## CONSIGNES



**lorsque j'entends la sirène corne de brume, je gagne rapidement les hauteurs proches (les coteaux ou le village) ou à défaut les étages d'un immeuble élevé (sans utiliser les ascenseurs).**

### Dispositif d'alerte

Une sirène corne de brume est située sur la commune pour prévenir la population en cas de risque ou de rupture constatée d'un ouvrage.

Elle est testée le 1<sup>er</sup> mercredi des mois de mars, juin et septembre à 12h15.

Un automate d'appel a été mis en service par EDF et constitue une voie d'alerte complémentaire de la population et des autorités.

Données issues de la Préfecture, avril 2016



# RISQUES INDUSTRIELS



Les conséquences d'un incident peuvent être une **explosion**, un **incendie** ou un **risque toxique**.

Les sites industriels, classés Seveso 2 seuil haut sont implantés sur des communes voisines et peuvent générer ce risque :

- la **plate-forme chimique** de Pont-de-Claix,
- la **plate-forme chimique** de Jarrie.

En cas d'accident dans l'enceinte d'une industrie, l'industriel est seul responsable de l'organisation des secours. Pour cela un **Plan d'Organisation Interne (POI)** organise les moyens humains et matériels.

Si l'accident dépasse les limites de l'établissement, le préfet déclenche le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, qui prévoit l'organisation des secours publics sur l'ensemble du territoire communal (sapeurs-pompiers, gendarmes, police...).

En cas d'accident et de déclenchement du PPI, le maire intervient dans le cadre de ses missions de sauvegarde

sous l'autorité du préfet. Le maire informera les citoyens, à travers les dispositifs dédiés à cet effet du **Plan Communal de Sauvegarde**.

Le Plan Local d'Urbanisme prend en compte l'existence de ce risque à travers les **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**.

Pour chacun d'eux, des règles de construction s'imposent. Avant tout dépôt de permis de construire, se renseigner au Service Urbanisme.

Chacun des trois groupes scolaires communaux est doté d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité. Les bâtiments sont également équipés d'un téléphone rouge relié à l'usine et pris en charge par l'industriel, ainsi que de matériels nécessaire pour le confinement.

## L'exploitation industrielle

Certains sites industriels sont soumis à autorisation d'exploiter lorsque leurs activités ou la nature et la quantité des matières qu'ils utilisent ou stockent le justifient. Ils doivent dès lors réaliser une étude d'impact (pour mesurer les conséquences de leurs activités) et une étude de dangers (analyse des situations accidentelles).

Ces industries sont régies par les directives européennes Seveso, reprises dans le code de l'Environnement français.



Exercice d'intervention sur la plate-forme Arkema de Jarrie.

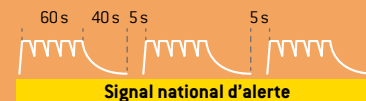
- ❶ Périmètre des PPRT soumis aux règles d'urbanisme.
- ❷ Zone d'intervention des services de secours définie par le PPI.

Données issues de la Préfecture, avril 2016



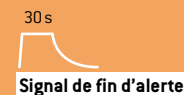
## Signal d'alerte chimique

Le **signal national d'alerte**, entendu tous les premiers mercredi du mois à 12h05, est un son modulé qui comporte trois émissions successives d'une minute chacune, séparées par un intervalle de cinq secondes.



En cas d'évènement, il sera complété par le passage de véhicules équipés de sirènes. À l'écoute de ce signal, il faut appliquer les consignes de sécurité.

La fin de l'alerte, qui correspond à un son continu de 30 secondes, est diffusée par la même sirène.



## CONSIGNES

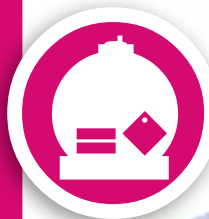


Lors du signal d'alerte spécifique au risque industriel, **je me confins** dans un bâtiment.



Pour cela, **je ferme et calfeutre** portes, fenêtres et aérations.



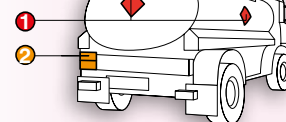


# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

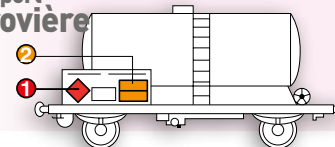


Des matières dangereuses transitent sur l'axe SNCF Jarrie/Le Pont-de-Claix, mais seul le site de manœuvre, situé à proximité de Champ-sur-Drac, peut présenter un danger.

## Transport routier



## Transport ferrovière



- 1 Panneaux de signalisation.
- 2 Plaque de danger.

## Exemple de panneaux de signalisation

Réglementation	avant 2010	après 2010
Risques d'explosion		
Gaz comprimés ou liquéfiés ou dissous sous pression		
Gaz ou liquides inflammables		
Matières combustantes		
Matières ou gaz toxiques		
Risques nocifs		
Risques corrosifs		
Matières radioactives		

À Champ-sur-Drac des **matières dangereuses** transitent chaque jour par la **RN 85** et la **D 529**.

Si un accident survient lors de leur transport, elles peuvent présenter des risques pour la population et l'environnement. En dehors des axes principaux, la descente des particuliers (fioul) peut également présenter un risque.

Pour prévenir les accidents, une **réglementation nationale** existe pour la formation des conducteurs, les règles de circulation, les normes de construction (des wagons-citernes) et la signalisation des matières dangereuses.

Une signalétique spécifique permet d'identifier rapidement les produits transportés et de connaître les dangers qui y sont liés. Elle s'applique au transport par routes et voies ferrées.

## CONSIGNES



**Je m'éloigne** du lieu de l'accident perpendiculairement au vent **pour éviter** fumées et émanations toxiques.



**Je préviens** les pompiers et leur précise si possible les codes et le symbole apposés sur le camion ou le wagon SNCF.



**Je ne fume pas**, car il peut y avoir un risque d'explosion.



**Je me confins** dans un bâtiment.



Pour cela, **je ferme et calfeutre** portes, fenêtres et aérations.

## Exemple de plaque de danger

Identifiant danger	<b>336</b>	33 : très inflammable
Identifiant matière	<b>1203</b>	1203 : essence



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Lorsqu'un événement survient sur la commune, le maire et les élus sont chargés d'assurer la sécurité de leurs concitoyens. Pour faire face à cette responsabilité, la commune est dotée d'un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). Il a été établi en collaboration avec les pompiers et la gendarmerie.

Véritable outil de gestion de crise, le PCS a permis le recensement des moyens communaux (hommes, matériel, lieux d'hébergement) et l'organisation d'une **cellule de crise d'aide à la décision**, nécessaires à la mise en œuvre des premières mesures d'urgence. Il est testé chaque année lors d'exercices.

La sécurité de tous relève également de l'implication de chacun. Une bonne connaissance des **réflexes à adopter** et le **respect des consignes** complèteront efficacement les actions de la municipalité.



Incendie de bâtiments d'activités le long de la RD 529.

Une **réserve communale de sécurité civile** a été officialisée par un cadre légal avec la signature d'un engagement entre M. le Maire et chacun des membres en 2009 (avec renouvellement ouvert à tous les habitants). **La commune remercie les membres de leur implication.**

## Directeur des opérations de secours

M. le Maire et le bureau municipal

Cellule évacuation

Cellule logistique

Cellule communication

Cellule soutien et réconfort

### Une culture forte de la sécurité

Champ-sur-Drac a été l'une des premières communes de l'agglomération grenobloise à se doter d'un PCS, avec l'aide de l'IRMa (Institut des risques majeurs). Dans le cadre de ce plan, les élus, le personnel communal et les membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile connaissent les missions de sauvegarde à mettre en œuvre. Ce collectif se coordonne au sein d'une cellule de crise.

La commune de Champ-sur-Drac possède 3 étoiles sur son Pavillon Orange (label qui récompense les actions menées en terme de sauvegarde et de protection de la population face aux risques et menaces majeurs).

# RÉCAPITULATIF DES CONSIGNES GÉNÉRALES



Consignes générales à appliquer en supplément des consignes spécifiques à chaque risque.

## AVANT



J'apprends à connaître les risques et à m'en protéger.



Je prépare une radio à piles, une lampe de poche, des vêtements et une couverture et le cas échéant mes médicaments.

## AU MOMENT DE L'ALERTE



Je coupe les réseaux : électricité, gaz et eau.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux !



J'emporte les affaires essentielles et mes papiers d'identité.



Je me mets à l'abri selon les consignes communiquées par les autorités.

## PENDANT L'ALERTE



Je ne téléphone pas.



Je ne fume pas.



Je me tiens informé par radio : **France Bleue Isère** (98,2 ou 102,8 Mhz) et **France Info** (105,1 Mhz).

## APRÈS L'ALERTE



**En cas de confinement**, j'attends l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments et/ou le signal de fin d'alerte.



**En cas d'évacuation**, je ne réintègre pas les maisons sans autorisation, et je ne rebranche pas les réseaux.



Je préviens les autorités de tout danger observé.